



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

LIEN FRANCE COMPÉTENCES

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/>

UFA BAUDIMONT - ARRAS

• PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

• PRÉREQUIS

Être titulaire du DNB CFG ou niveau 3ème

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'apprentissage.

Début de formation septembre

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue, le/la jeune sera capable de

Accompagner le développement du jeune enfant

Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et la situation professionnels à prendre en compte

Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

Exercer son activité en accueil collectif

Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

Exercer son activité en accueil individuel

Organiser son action

Négocier le cadre de l'accueil

Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

Elaborer les repas

CODE RNCP
38565
CERTIFICATEUR

MINISTRE DE
L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
JEUNESSE

DATE DE
PUBLICATION DE LA
FICHE

22/01/2024

DATE D'ÉCHÉANCE
DE
L'ENREGISTREMENT

31/12/2028

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Montée en compétences par le passage de concours : Auxiliaire ou agent.e de Crèche – Agent.e spécialisé.e – Aide Auxiliaire de puériculture – Aide éducateur.trice – BAC PRO ASSP – BTS ESF

Le titulaire du CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ; - en école maternelle ; - en accueil collectif de mineurs (ACM) ; - à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ; - en maison d'assistants maternels (MAM) ; - au domicile, salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports Théoriques et pratiques – Enseignement général et Professionnel
– Mise en situation professionnelle

Centre une journée par semaine et toutes les 1ère semaines complètes des vacances scolaires, le reste du temps en entreprise

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves d'examen ponctuelles. Epreuves orales, écrites et de mise en situation professionnelle.

Acquisition de la certification, par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence totale ou partielle (EP1 – EP2 – EP3 – expression et connaissance du monde – arts appliqués – langues vivantes)

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 35

• DURÉE DE LA FORMATION

905 heures en centre (pour un parcours normal) échelonnées sur 24 mois
(possibilité d'adaptation de parcours selon la situation)

• PROGRAMME

EP 1 – Accompagner le développement du jeune enfant

Biologie

TP Bébé

EP2 – Exercer son activité en accueil collectif

PSE

Alimentation nutrition

Cuisine

Entretien des locaux

EP3 – Exercer son activité en accueil individuel

Animation

Sciences médico-sociales

Français Histoire Géographie – Enseignement Moral et Civique

Mathématiques Sciences Physiques

Langue Vivante

Education Physique et Sportive

• TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la Formation : coût parcours OPCO par année de formation 6467 € 00. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ENTREPRISES

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) tels que crèches, jardins d'enfants, haltes garderie, les écoles maternelles, le domicile de l'assistante maternelle, le domicile des parents ou en maison d'assistantes maternelles (MAM)

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco :

handicap@cfajeambosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilité@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

2024

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux de poursuite d'études
96,77%	16,00%	21,00%
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	* NC Non Concerné * Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action
79,00%	62,00%	

• VALEUR AJOUTÉE:

Accompagnement , sécurisation des parcours, passerelle formation initiale et apprentissage

Préparation de concours

Projets pédagogiques

Réseaux d'entreprises

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande

COORDONNÉES UFA BAUDIMONT 17 rue Saint Maurice – CS 40573 62008 ARRAS Cedex 03 21 16 18 00	
<u>EXPERT MISE EN RELATION</u> <u>SERVICE DÉVELOPPEMENT</u> <u>DU CFA :</u> Katia SAUS	<u>SERVICE DÉVELOPPEMENT</u> <u>UFA BAUDIMONT</u> Julie LECLERCQ Quentin LEGROS